

Cour Supérieure.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES, 1874.

CANADA,
 PROVINCE DE QUÉBEC, }
 DISTRICT DE MONTMAGNY. }

Le vingt-septième jour de décembre mil huit cent quatre-vingt-un.

Election d'un membre pour la Chambre des Communes pour le district électoral de *Bellechasse*, tenue le douze mars pour la présentation des candidats, et le dix-neuf mars pour la votation, en l'année mil huit cent quatre-vingt-un.

(No. 3.)

ANTOINE MERCIER, de *Saint-Valier*, cultivateur, *Pétitionnaire*,
 et
 GUILLAUME AMYOT, de la cité de *Québec*, écrivain, avocat, *Défenseur*.

PRÉSENT À ST. CHARLES :

L'honorable AUGUSTE REAL ANGERS.

La cour, après avoir entendu les parties par leurs avocats respectifs sur le mérite de la pétition d'élection produite contre l'élection de *Guillaume Amyot*, de la cité de *Québec*, écrivain, avocat, comme député pour le district électoral de *Bellechasse* à la Chambre des Communes du *Canada*, après avoir examiné la preuve et le dossier, et sur le tout mûrement délibéré, déclare le dit *Guillaume Amyot* dûment élu membre de la Chambre des Communes du *Canada* pour le district électoral de *Bellechasse*, et déboute la dite pétition d'élection avec dépens contre le pétitionnaire, sauf les frais sur les objections préliminaires et les procédures pour rétablir les pièces retirées du dossier qui sont à la charge respective des parties.

A. R. ANGERS,
J. C. S.

L'honorable *Archibald Woodbury McLelan*, député du district électoral de *Coichester*; *George Guillet*, écrivain, député du district électoral de *Northumberland* (division ouest); *Simon Xavier Cim'n*, écrivain, député du district électoral de *Charlevoix*; *John McDougald*, écrivain, député du district électoral de *Pictou*; *James Reid*, écrivain, député du district électoral de *Cariboo*; *Guillaume Amyot*, écrivain, député du district électoral de *Bellechasse*; et *Darius Crouter*, écrivain, député du district électoral de *Northumberland* (division est), ayant préalablement prêté serment conformément à la loi, et signé devant les Commissaires le rôle qui le contient, prennent leurs sièges en Chambre.

Ordonné, que Sir *John A. Macdonald* ait la permission de présenter un bill concernant la prestation des serments d'office.

Il présente en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois.

M. l'Orateur fait rapport que lorsque cette Chambre s'est rendue, ce jour, auprès de Son Excellence le Gouverneur Général, dans la salle des séances du Sénat, il a plu à Son Excellence d'adresser un discours aux deux Chambres du Parlement, et que pour prévenir les erreurs, il en a obtenu une copie dont il donne lecture à la Chambre, comme suit :